Image not found or type unknown

Deux taxes d'habitation 2007

Par **beatrice44**, le **03/02/2008** à **12:44**

Bonjour,
Ma taxe d'habitation 2007 a été calculée en fonction de 2 occupants alors que nous sommes 3. J'ai demandé qu'elle soit recalculée. Ils nous ont envoyé une attestation de dégrèvement, puis 2 mois + tard, une nouvelle taxe avec un nouveau n° fiscal. Ont-ils le droit étant donné le 1er dégrèvement? Doit-on payer cet impôts?
Merci.

Par **reno_8**, le **03/02/2008** à **17:53**

De toute façon vous êtes redevable d'une taxe , donc si le dégrèvement annule le premier avis , celui ci n'annule pas l'impôt,
la question est de savoir si le montant est différent ou non ?

Par **beatrice**, le **04/02/2008** à **12:30**

En effet le montant des 2 impôts sont différents. Le 1er concerne 2 occupants sur 3 et le 2nd (plus élevé) concerne les 3 occupants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés